

ID: 011-211104419-20241204-2024040-DE



République Française Département de l'Aude

Commune de VINASSAN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 04 décembre 2024

Le 04 décembre 2024 à 18h00, le Conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Didier ALDEBERT.

****	Date remise convocation et affichage
	27/11/2024

Nombre de membres				
Membres	Présents	Votes		
Du CM				
23	19	23		

Vote					
Pour	Contre	Abstention			
23	0	0			

<u>Présents</u>:

ALDEBERT Didier, ACACIO Nathalie, ARTAUD Stéphane, CABROL Christian, CODINA Emmanuelle, DELBOSC Jean-Pierre, FERAL Sophie, FRATICOLA Gérard, FOURGOUS Anne-Marie, GARCIA Gérard, GRANAL Gilles, IMBERNON Marie, KOPEC Valérie, LAMBOURSAIN Séverine, LOPEZ Quentin, MATUTANO Céline, MITAINE Katia, OURNAC Jean- Louis, RESSEGUIER Nadine.

Procurations:

AYMAR Patrick à ACACIO Nathalie. BARRAU Sylvie à IMBERNON Marie. FUERTES Victor à GARCIA Gérard. SENEGAS Michel à ALDEBERT Didier. Excusé:

Secrétaire de séance : LOPEZ Quentin.

N° 2024-040 Location local au 4 rue de la Font pour un cabinet d'infirmières.

Monsieur le Maire,

- Fait part au Conseil de la demande de location d'un local par deux infirmières
- Propose de leur louer un local au 4 rue de la Font au rez de chaussée pour un montant de 400 € par mois à compter du 9 décembre 2024.
 - Demande au Conseil Municipal de délibérer.

Le Conseil Municipal, Ouï l'exposé de son Président, Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ACCEPTE la location d'un local au 4 rue de la Font pour deux infirmières pour un montant de 400 € par mois à compter du 9 décembre 2024.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits Au registre sont les signatures

Le Maire,

Didier ALDEBERT



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés faire l'objet des recours suivants :

-le recours administratif gracieux auprès de la commune

-le recours contentieux pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier